



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8805^e séance

Vendredi 25 juin 2021, à 10 heures
New York

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Gupta
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Maman Sani
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M^{me} Abeer Hussain, défenseuse des droits des femmes syriennes et membre du Mouvement politique féminin syrien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole en personne au Conseil de sécurité sur la Syrie : je n'ai pas pu le faire depuis 18 mois.

Une priorité urgente est bien évidemment la situation humanitaire, et on me permettra de relayer une nouvelle fois l'appel lancé par le Secrétaire général dans son exposé au Conseil de sécurité mercredi (voir S/PV.8803). Dans tout le pays, les civils ont désespérément besoin d'une assistance salvatrice et d'une aide pour renforcer leur résilience. Il est absolument vital de maintenir et d'élargir l'accès humanitaire, notamment pour les opérations qui franchissent les frontières et les lignes de front. Une réponse transfrontalière à grande échelle pendant 12 mois supplémentaires est essentielle pour sauver des vies. L'unité des membres du Conseil sur ce point sera cruciale.

La même unité est requise pour le processus politique. Au regard de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), je pense que nous sommes tous déçus de ne voir aucun progrès réel sur le volet politique, notamment s'agissant d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections administrées sous la supervision de l'ONU. Malheureusement, compte tenu de l'abîme de méfiance qui sépare les parties, et de la complexité de la situation sur le terrain, une progression rapide vers un

règlement global est improbable. Nous devons néanmoins trouver des moyens de nous unir pour avancer au regard de certains pans de la résolution de sorte que, à terme, la situation soit propice à un règlement plus global du conflit. Je perçois un large appui dans ce sens parmi les membres du Conseil.

La confiance se construit par des actes et non par des mots. Les acteurs clefs doivent être prêts à s'asseoir à la table des négociations armés de la bonne volonté nécessaire et d'engagements tangibles. Je pense que nous avons besoin d'un nouveau dialogue international constructif sur la Syrie pour discuter de mesures concrètes – des mesures qui doivent être réciproques et mutuelles, définies avec réalisme et précision, mises en œuvre en parallèle, et vérifiables. Mon idée est d'approfondir les consultations exploratoires de fond qui aideront à identifier les toutes premières mesures que les acteurs syriens et internationaux pourraient prendre, et d'aborder non seulement ce qu'ils demandent de leurs interlocuteurs, mais aussi le type de mesures spécifiques que chacun peut envisager.

Je sais que ce ne sera pas facile. Mais je perçois que tous les principaux acteurs sont disposés à approfondir cette conversation. J'étais en contact régulier avec de hauts responsables de la Fédération de Russie et des États-Unis avant le récent sommet de Genève, et je le suis depuis. J'entretiens également des contacts réguliers avec de nombreux autres membres du Conseil et des États clefs de la région. Après New York, je vais me rendre à Rome pour des consultations avec certains ministres des affaires étrangères participant à une réunion ministérielle sur la Syrie convoquée par l'Italie et les États-Unis. J'espère me rendre à Moscou prochainement et consulter la Turquie et l'Iran également : une réunion sera organisée début juillet à Nour-Sultan dans le cadre du processus d'Astana.

Je suis convaincu que ces premières mesures peuvent concerner plusieurs ressorts. Il s'agit de domaines d'intérêt vital pour les citoyens syriens, dans lesquels les acteurs clefs sont susceptibles de trouver un terrain d'entente et où des progrès favoriseraient la stabilité nationale et régionale et renforceraient la confiance.

Prenons, par exemple, l'appel à l'action concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes disparues qui figure dans la résolution 2254 (2015). Certes, nous continuons d'échanger avec les parties syriennes et de participer à un groupe de travail sur cette question. Mais jusqu'à présent, ces

efforts n'ont pas donné de résultats à la hauteur de la nature et de l'ampleur du problème. C'est tragique car, dans toute la Syrie, des familles ont vu certains de leurs proches être détenus, enlevés ou portés disparus. Les femmes sont particulièrement touchées lorsqu'elles sont détenues ou lorsque des membres de leur famille le sont, comme nous l'entendons régulièrement de la part du Comité consultatif des femmes syriennes. Toutes les parties, syriennes ou internationales, disent convenir de la nécessité d'agir. Toutes les parties ont tout à gagner d'éventuels progrès. Nous avons récemment relancé le Gouvernement syrien à ce sujet, pour donner suite à plusieurs suggestions que nous avons faites et obtenir des informations sur le décret présidentiel du 2 mai et sur les récentes libérations signalées. Je suis convaincu qu'une discussion basée sur des compromis pourrait aider à engranger des progrès plus notables.

L'appel à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien lancé dans la résolution 2254 (2015) est un autre domaine dans lequel une coopération est envisageable. Point n'est besoin de rappeler aux membres du Conseil que cinq armées étrangères jouent des coudes en Syrie. Le territoire syrien est morcelé en un certain nombre de zones de fait, et la souveraineté du pays est sérieusement compromise. Un patchwork d'accords régionaux de désescalade et de cessez-le-feu, dans lesquels la Russie, la Turquie et les États-Unis sont des acteurs clefs, a permis environ 15 mois de calme relatif entre ces zones. Mais il y a un risque de voir ces arrangements périlcliter. Ils pourraient être lentement érodés par le rythme quasi-constant d'une violence larvée sur les lignes de front. Pire encore, ils pourraient s'effondrer rapidement si le conflit venait à s'intensifier encore plus. Un cessez-le-feu à l'échelle nationale doit donc être une cause commune si l'on veut éviter ces dangers et assurer la sécurité des civils, et pourrait être une première étape vers la réunification définitive de la Syrie et le rétablissement de sa souveraineté.

Des signes alarmants d'escalade ont été observés ce mois-ci avec l'attaque de l'hôpital Chifa, dans la ville d'Afrin. Des civils, dont le personnel médical, ont été tués et blessés, et des sections de l'hôpital ont été détruites. Je voudrais réitérer ici ma ferme condamnation de cette attaque ignoble et insister sur le fait que toutes les parties doivent respecter pleinement les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils et des biens civils. Nous avons également assisté à une nouvelle montée de la violence dans le sud d'Edleb, avec des bombardements de part et d'autre, des frappes aériennes à l'intérieur

d'Edleb et le signalement de morts parmi les civils et de déplacements importants. Ailleurs, ce mois-ci a été marqué par de nouvelles frappes aériennes attribuées à Israël, de nouveaux troubles dans le sud-ouest et de nouvelles attaques menées par des groupes terroristes figurant sur les listes du Conseil de sécurité, notamment des opérations revendiquées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

À n'en point douter, la lutte contre les groupes terroristes désignés est un autre domaine d'action prioritaire exigeant un effort commun. Des signes inquiétants donnent à penser que l'EIIL pourrait être en train de se renforcer, étant donné la fréquence croissante et la portée toujours plus grande de ses dernières attaques. D'autres groupes terroristes figurant sur les listes du Conseil restent actifs et contrôlent des pans du territoire syrien. Les principaux acteurs internationaux peuvent et doivent coopérer pour contrer ces groupes terroristes de manière à protéger les civils et à favoriser la stabilité, conformément au droit international.

Surmonter les conséquences économiques de 10 ans de guerre et de dévastation auxquelles la plupart des Syriens sont confrontés constitue un autre domaine dans lequel nous pourrions centrer nos efforts. À certains égards, notamment la monnaie, la situation s'est quelque peu stabilisée ces dernières semaines. Mais de nombreux Syriens ont du mal à mettre de la nourriture sur la table, à obtenir des médicaments et des soins de santé pour leurs proches, à trouver du carburant pour se déplacer, à maintenir leur activité et à accéder à l'électricité et à l'eau. De fait, les coupures et les restrictions d'eau, ainsi que le pire déficit hydrique jamais enregistré dans le bassin de l'Euphrate, continuent de toucher des millions de Syriens dans le nord-est du pays. La convergence d'une crise économique et d'une crise humanitaire continuera d'avoir des conséquences dramatiques si rien n'est fait pour y remédier. Il en résultera non seulement plus de souffrance humaine et de désespoir, mais aussi plus d'instabilité. Cela n'est dans l'intérêt de personne. Pour que les choses changent, nous avons besoin d'une véritable réforme et d'un engagement de la communauté internationale.

Je voudrais noter ici qu'il est important d'éviter et d'atténuer les effets humanitaires des sanctions, ainsi que l'excès de zèle en la matière, qui exacerbent la détresse des Syriens ordinaires. Je prends note des mesures prises en ce sens récemment par les acteurs concernés, mais il faut continuer à faire des efforts sur ce front.

Nous devons également nous concentrer sur la crise des déplacements en Syrie dont l'ampleur est presque inconcevable : 13 millions de personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers, en Syrie et à l'étranger, soit la moitié de la population du pays avant la guerre. Il s'agit d'une profonde tragédie humanitaire et nationale mais aussi d'une bombe à retardement pour la stabilité régionale. Des mesures doivent être prises pour créer les conditions et la confiance nécessaires à un retour librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a défini des seuils et des paramètres de protection à cet égard. Je pense qu'il y a des mesures qui pourraient être prises par le Gouvernement et par d'autres pour promouvoir des progrès concrets.

Voilà le genre de questions – et il y en a peut-être d'autres – qui, selon moi, pourraient faire l'objet de discussions sérieuses et sur lesquelles des actions mutuelles et réciproques pourraient commencer à améliorer la situation des Syriens et imprimer un élan au processus politique.

En attendant, je tiens à souligner que je continue à m'efforcer de faciliter le travail de la Commission constitutionnelle, qui peut apporter une contribution importante au processus plus large. Il ne fait aucun doute qu'il est difficile de travailler sur une nouvelle constitution dans une situation de conflit non réglé. C'est pourtant ce que les deux parties, le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Commission syrienne de négociation, ont accepté de faire lorsqu'ils se sont entendus sur le mandat et les principales règles de fonctionnement d'une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, sous les auspices de l'ONU à Genève. Le Conseil a salué cet accord dans une déclaration du Président datée du 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12). Je pense que la plupart des Syriens et la plupart d'entre nous ici dans cette salle sont déçus que la Commission, qui s'est pourtant déjà réunie à cinq reprises, ne travaille pas encore diligemment pour produire des résultats et faire avancer le mandat dont il a été convenu, à savoir préparer et rédiger un projet de réforme constitutionnelle qui sera soumis à l'approbation de la population.

Suite aux informations que j'ai fournies à l'occasion de mon dernier exposé (voir S/2021/418), je continue de m'employer à faciliter un accord entre les Coprésidents syriens sur les voies et moyens de relever les défis existants, sur la base de la proposition de rapprochement que je leur ai soumise en avril. L'Envoyée

spéciale adjointe Khawla Matar se trouve actuellement à Damas dans le cadre de ces efforts. Lorsqu'il y aura un accord des Coprésidents, nous informerons les membres de la troisième liste de la Commission constitutionnelle et commencerons immédiatement à planifier la sixième session à Genève ainsi que les travaux à venir de la Commission.

Alors que nous cherchons à faire avancer le processus politique, nous devons coopérer avec les nombreux Syriens qui s'efforcent d'atténuer les conséquences de ce conflit et de jeter des ponts au sein de la société. C'est pourquoi il est hautement prioritaire pour moi et mon équipe, comme pour mes prédécesseurs, d'impliquer le plus large éventail de la société civile syrienne dans le processus politique, notamment par l'intermédiaire de notre bureau d'aide à la société civile.

Il m'est agréable d'annoncer que ce mois-ci, nous avons approfondi ces efforts de deux manières. Premièrement, nous avons lancé le premier d'une série de groupes de travail thématiques, afin de donner aux participants à ce bureau d'aide un moyen plus structuré d'apporter leurs connaissances et d'éclairer mes efforts de médiation, aidés en cela par une plateforme virtuelle.

Deuxièmement, au début de cette semaine, l'Envoyée spéciale adjointe Matar et notre équipe ont entamé une série de consultations régionales virtuelles au sein du Bureau d'aide à la société civile. Environ 120 acteurs de la société civile syrienne, dont plus d'un tiers de femmes, y participent depuis toutes les provinces syriennes et de l'étranger. J'ai hâte de m'entretenir avec eux la semaine prochaine.

Ma propre réflexion continue d'être nourrie par ces rencontres avec les Syriens et les messages communs qu'ils transmettent. Il y a une soif de règlement politique du conflit en tant que seul moyen de remettre le pays sur pied. On perçoit chez eux le sentiment que cela n'est pas seulement souhaitable mais possible et que l'ONU doit préserver et faciliter le processus politique à cette fin. On perçoit également qu'à ce stade, la priorité la plus importante doit être de s'attaquer aux problèmes qui causent toujours plus de souffrances aux Syriens au quotidien. Et il y a un sentiment très fort que beaucoup de ces questions ne sont plus entre les mains des Syriens et nécessitent une attention internationale.

La société civile syrienne – et, en fait, je pense, la grande majorité des Syriens – attend désespérément des signaux indiquant que les membres de la communauté internationale, malgré leurs divergences de vues,

peuvent travailler ensemble. J'exhorte toutes les personnes présentes à m'aider sur ce front au cours des semaines et des mois à venir. Ce faisant, j'espère que nous pourrions atténuer les souffrances de millions de Syriens, promouvoir la stabilité et avancer étape par étape. Notre objectif reste un règlement politique durable qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien et rétablisse la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hussain.

M^{me} Hussain (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, à un moment où nous avons besoin d'engagement et de courage en matière d'action politique.

J'ai l'honneur de présenter un exposé au nom du Mouvement politique féminin syrien. Je prononce cette intervention aujourd'hui en m'appuyant sur la force d'un mouvement à travers la Syrie et le monde. Nous espérons que cette séance d'information du Conseil de sécurité est une indication que la communauté internationale est toujours préoccupée par le sort du peuple syrien. Aujourd'hui, en raison de la guerre et de la détérioration de la situation économique, l'aide humanitaire est essentielle pour améliorer la qualité de vie de millions de personnes en Syrie. Nous remercions le Conseil de l'intérêt qu'il porte au peuple syrien. Cependant, l'espoir d'un avenir durable en Syrie réside dans la revitalisation d'une solution politique et d'un véritable appui à la stabilité, à la sécurité et à la reconstruction de la Syrie. Alors, nous n'aurons plus besoin de l'aide internationale pour survivre.

Voici ce que disent tous les membres du Mouvement politique féminin syrien, y compris moi-même. Je cite l'une de nos collègues qui a éloquentement déclaré ce qui suit :

« Nous, les femmes de l'intérieur de la Syrie, sommes fortes, et personne ne doit nous plaindre en raison de l'endroit où nous nous trouvons. Nous avons volontairement choisi de rester parce que nous sommes convaincues que nous avons plus de possibilités de promouvoir le changement, du moins dans nos communautés. Les plateformes virtuelles ont permis de faire tomber les barrières entre les femmes qui sont

à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie. Les expressions de sympathie à notre égard nous donnent l'impression que nous sommes faibles et que nous méritons d'être prises en pitié. Malgré tout le respect que nous inspirent ces nobles sentiments, nous sommes fortes et nous sommes sur la bonne voie. Nous continuons de lutter pour obtenir ce que nous voulons. »

Les rapports internationaux fournissent des données exhaustives sur la détérioration des conditions de vie du peuple syrien à plusieurs niveaux, le pire étant la privation des éléments les plus fondamentaux d'une vie normale en raison de la hausse des prix et de la rareté des possibilités d'emploi. Nos enfants sont privés d'éducation en raison des opérations militaires, notamment le bombardement des écoles, les déplacements fréquents et du fait qu'ils sont contraints de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille en raison du dénuement auquel sont confrontés la plupart des Syriens.

J'ai été témoin de la souffrance des femmes : absence de sécurité économique et de stabilité, chaos, violence fondée sur le genre, déplacements, enlèvements et propagation de maladies. Cette réalité s'est encore aggravée avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les hôpitaux ne sont plus en mesure d'accueillir les patients et de leur fournir les traitements nécessaires.

Les causes de la peur sont similaires dans les zones contrôlées par le régime, en raison de la détérioration des conditions de vie et des conditions sanitaires, ce à quoi s'ajoute la crainte d'une arrestation arbitraire par les services de sécurité, une pratique toujours courante.

L'économie de guerre a contribué à la propagation du crime organisé, du trafic de drogue, des enlèvements et des meurtres. Cependant, la communication et la solidarité restent fortes entre ceux qui résident à l'intérieur et à l'extérieur des zones contrôlées par le régime, du moins par des moyens virtuels. Les différentes forces *de facto*, avec leurs divers agendas, et les divisions géographiques ont renforcé les divisions sociétales et identitaires et affaibli les possibilités de dialogue. Cela entrave toujours notre communication et notre capacité à atteindre une vision commune qui contribue à la construction d'une identité nationale inclusive.

Face à cette réalité, le régime syrien ne reconnaît toujours pas les Syriens résidant en dehors des zones qu'il contrôle. Cela s'est manifesté lors des élections

présidentielles, au cours desquelles il s'est octroyé un nouveau mandat, ignorant les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015). Les élections n'ont pas inclus tous les Syriens, dans leur pays et à l'étranger, ont défié la communauté internationale et ignoré la feuille de route pour une solution politique qui prévoyait l'élaboration d'une nouvelle constitution et des élections organisées sous la supervision de l'ONU, conformément à cette nouvelle constitution.

D'après mes propres observations sur le terrain et notre consultation nationale sur les élections, à laquelle ont participé des femmes de 15 régions situées à l'intérieur et à l'extérieur de la zone contrôlée par le régime en Syrie, tous ont confirmé que ces élections étaient une fraude. Le régime syrien a exercé des pressions sécuritaires afin que le scrutin lui soit favorable. En raison de la peur et du fait qu'une carte de vote est nécessaire pour les transactions officielles, comme le renouvellement d'un document de voyage ou la carte dite « intelligente » que les Syriens utilisent pour obtenir du pain, du gaz de cuisine et du carburant, l'ensemble du processus n'a pas respecté les normes les plus élémentaires reconnues au niveau international.

À la lumière de cette réalité – des risques croissants, une escalade chaotique de la situation locale et des complications internationales pour la Syrie et les pays de la région –, il est étonnant que la communauté internationale n'ait pas été en mesure d'adopter une solution politique globale pour mettre en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité lui-même pour obtenir la cessation des opérations militaires sur l'ensemble du territoire syrien, soutenir le travail de la Commission constitutionnelle grâce à un calendrier clair pour l'achèvement d'une constitution conforme aux intérêts et aux droits des femmes et des hommes syriens, et reprendre le processus politique pour mettre en place une autorité de transition en travaillant sur les quatre volets du processus politique simultanément afin de parvenir à une solution globale.

Nous sommes pleinement conscients que la solution globale à laquelle nous aspirons pourrait prendre un certain temps, mais certaines mesures peuvent être prises afin de limiter la détérioration de la situation sécuritaire et de soutenir ceux qui cherchent à instaurer la confiance au sein du peuple syrien, notamment les femmes. Nous avons besoin du soutien du Conseil pour commencer à mettre en œuvre les conditions d'établissement d'un environnement sûr et neutre conformément à la résolution 2254 (2015) et pour

travailler à l'établissement d'une confiance mutuelle. Cela peut être accompli par les moyens suivants.

Le premier et le plus important serait la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus. Il est essentiel de connaître le sort des personnes enlevées et disparues de force en vue de créer un environnement sûr et neutre. Pour nous, la question des détenus n'est pas négociable. C'est notre priorité absolue.

Deuxièmement, les groupes armés, soutenus au niveau régional ou international, qui n'ont jamais travaillé au service du peuple syrien mais ont creusé le fossé entre nous, doivent être contrôlés.

Troisièmement, il faut mettre un terme aux pratiques qui contribuent au « changement » démographique. Celles-ci ont eu lieu dans plusieurs régions de Syrie, dont Qousseïr, la Ghouta orientale, Deraa et Homs. Ces pratiques incluent les déplacements forcés, qui ont toujours cours dans diverses régions.

Quatrièmement, les conditions nécessaires doivent être mises en place pour garantir le retour sûr, volontaire et digne des Syriens dans leur lieu de résidence d'origine.

Enfin, le règlement politique doit être lié à l'obligation pour les responsables de rendre des comptes pour les crimes commis contre les femmes et les hommes syriens, ce qui constitue une première étape sur la voie de la justice.

La Syrie a été le premier pays arabe à accorder le droit de vote aux femmes, en 1949. Cependant, nous observons un déclin de la participation politique des femmes. Nous travaillons pour une citoyenneté égale et complète, la justice et la démocratie, laquelle restera incomplète sans la participation de toutes les forces politiques actives en Syrie s'accordant sur une solution politique. La démocratie restera incomplète si nous ne renforçons pas la participation politique des femmes syriennes au processus de négociation sur une base égale et intégrée avec les hommes pour construire notre avenir ensemble. Cela peut se faire par la rédaction d'une constitution qui garantisse les droits des femmes en définissant le statut des conventions internationales dans le système législatif pour que celles-ci priment sur le système juridique afin d'abolir toute sorte de discrimination à l'égard des femmes. Cela aura des incidences sur la durabilité de la solution politique et sur son application sur le terrain en garantissant la participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de gouvernance du secteur

de la sécurité afin que nous puissions instaurer un environnement sûr et neutre tandis que nous nous dirigeons vers la reconstruction.

Nous sommes confiants dans notre capacité à jouer un rôle décisif et efficace dans le processus de paix en tant que force pressante dans le processus de démocratisation pour une paix et un développement durables. La réalité sur le terrain n'encourage pas les femmes à s'impliquer dans la prise de décision politique, malgré l'élection de quelques femmes aux conseils locaux.

Nous, le Mouvement politique féminin syrien, travaillons avec les féministes syriennes de la société civile en organisant un ordre du jour féministe et ses priorités. Nous travaillons à la cohérence entre la voie politique et la voie civile et à l'établissement d'un mécanisme garantissant la présence significative des femmes aux postes de décision et dans tous les organes et institutions, avec un pourcentage d'au moins 30 % du total des sièges réservés aux femmes. Même si des femmes déléguées ne sont pas nommées, ces sièges ne doivent pas être occupés par des hommes ; ils doivent être laissés vacants jusqu'à ce que des femmes les remplissent. Ce pourcentage constituerait une mesure positive temporaire en vue d'atteindre la parité, conformément à la résolution 1325 (2000) sur le rôle des femmes dans les processus de paix et de renforcement de la sécurité. Le thème de notre conférence cette année était « Pas de femmes, pas de légitimité ».

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président, et je remercie une fois de plus le Conseil de sécurité de veiller à ce que la voix des femmes syriennes soit entendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Hussein de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux réunions du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé d'aujourd'hui.

Les États-Unis réitèrent leur plein appui aux efforts inlassables que déploient M. Pedersen et son équipe pour négocier une solution pacifique au conflit en Syrie. Je voudrais remercier tout particulièrement M^{me} Abeer Hussain pour ses efforts et tout ce qu'elle fait pour l'autonomisation des femmes et des filles en Syrie.

Les femmes et les filles en Syrie et dans le monde entier sont touchées de manière disproportionnée par les conflits, et pourtant, elles continuent d'être sous-représentées dans les processus de paix. Cette sous-représentation est injuste. Elle fait également obstacle à la paix. Nous devons appuyer le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres efforts similaires, car nous savons pertinemment que la participation des femmes aux négociations et au processus de règlement permet de parvenir à la paix. Nous avons besoin de la paix car, après 10 ans de guerre, les souffrances du peuple syrien n'ont que trop duré. Il n'y a qu'une seule voie pour parvenir à la paix et à la stabilité en Syrie – le règlement du conflit et la fin de la guerre. Par conséquent, les États-Unis restent attachés à la résolution 2254 (2015), car elle constitue la seule voie vers une solution politique juste et durable au conflit syrien.

Ce n'est décidément pas ce qui s'est passé lors des prétendues élections tenues en mai. Ces élections n'étaient pas libres. Elles n'étaient pas régulières. Il s'agissait d'une mascarade, purement et simplement. Les millions de Syriens qui ont dû quitter leurs foyers pour chercher refuge à l'intérieur de la Syrie ou dans la région n'y ont pas participé. Comme le Conseil de sécurité l'a déclaré à l'unanimité, les élections en Syrie doivent avoir lieu après la promulgation d'une nouvelle Constitution et sous la supervision des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015). Rien de tout cela ne s'est produit. Le peuple syrien mérite des élections, et ces élections doivent être caractérisées par un large éventail de candidats, un environnement électoral sûr et des moyens permettant aux personnes déplacées d'y participer véritablement.

En attendant, le conflit actuel en Syrie constitue une menace pour la sécurité régionale et internationale. Nous sommes particulièrement préoccupés par les violations répétées du cessez-le-feu à Idlib. En outre, les frappes récentes, comme celles qui ont touché des zones résidentielles et l'hôpital Chifa, dans la ville d'Afrin, doivent cesser. Les opérations militaires, notamment celles qui sont dirigées contre des établissements de santé protégés, ne conduiront pas à la paix. Elles ne conduisent qu'à la souffrance. Nous appelons toutes les

parties – toutes les parties –, à adhérer au cessez-le-feu à l'échelle nationale. Le moment est venu de s'engager en faveur du processus politique et de mettre fin à la guerre. Nous appuyons les efforts déployés par le Bureau de l'Envoyé spécial pour obtenir la libération des dizaines de milliers de Syriens détenus arbitrairement ou à tort. Les familles de milliers de Syriens portés disparus attendent depuis bien trop longtemps et méritent de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches.

Nous prenons également note des efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour faire avancer les travaux de la Commission constitutionnelle. Toutes les parties doivent participer de manière constructive à ces efforts louables. Toutefois, en l'absence de progrès dans la mise en œuvre des réformes politiques, les États-Unis ne normaliseront ni ne soutiendront aucune aide à la reconstruction qui profite au régime d'Assad.

Enfin, nous devons parvenir à une solution politique de toute urgence, notamment en raison de la situation humanitaire catastrophique. Comme nous le savons tous, cette situation ira de mal en pis si certains membres du Conseil refusent de renouveler le mandat des opérations transfrontières. Les États-Unis appuient toutes les méthodes d'acheminement de l'aide humanitaire, y compris à travers les frontières. Mais, comme tous mes interlocuteurs – réfugiés, représentants d'organisations non gouvernementales, travailleurs humanitaires des Nations Unies et experts locaux – me l'ont indiqué pendant ma visite à la frontière, il n'y a pas de solution de remplacement à l'acheminement de l'aide à travers les frontières – aucune. Pour des millions de Syriens, le point de passage de Bab el-Haoua est littéralement une bouée de sauvetage, et nous devons réautoriser son utilisation et rétablir les points de passage de Bab el-Salam et de Yaaroubiyé. Cette grave crise humanitaire influe directement sur la situation politique. Si nous mettons fin à l'acheminement de l'aide à travers les frontières, nous déstabiliserons davantage la région et nous provoquerons encore plus de déplacements de population à l'intérieur du pays. Cela incitera davantage de personnes déplacées à l'intérieur du pays à fuir. Nous demandons au Conseil de sécurité de réautoriser et de proroger les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies pour donner aux Syriens un avenir – un avenir pour eux-mêmes, un avenir pour leurs enfants et un avenir qui mène à une paix juste et durable.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Hussein de leurs exposés. Je salue également la

présence des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie.

Comme vient de nous l'expliquer M. Pedersen, les négociations concernant l'avenir politique de la Syrie sont toujours dans l'impasse, en dépit des nombreux efforts qu'il déploie pour surmonter le blocage. Nous regrettons que les parties ne soient pas parvenues à un accord sur la tenue de la sixième réunion du groupe restreint de la Commission constitutionnelle. Vingt mois se sont écoulés depuis la première réunion de la Commission et aucun progrès significatif n'a été enregistré. Nous exhortons donc les délégations, en particulier la délégation nommée par le Gouvernement syrien, à participer de manière constructive aux négociations. En l'absence de dialogue, les points d'intérêt commun ne pourront être reflétés dans une future Constitution syrienne. Il est indéniable qu'un processus politique global et inclusif est nécessaire pour avancer vers le règlement du conflit, et il doit s'accompagner d'un cessez-le-feu national, durable et soutenu.

M^{me} Hussein vient également de nous parler dans son exposé du rôle crucial que joue la société civile. Nous saluons donc les efforts de l'Envoyé spécial visant à maintenir des échanges réguliers avec le Comité consultatif des femmes syriennes et la délégation de la société civile. Dix années de conflit ont considérablement endommagé le tissu social syrien. La société civile est la pierre angulaire du développement et de la cohésion du pays. Nous devons travailler avec elle.

Le Mexique se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général à éclaircir les faits concernant les nombreux cas de personnes disparues, et il demande instamment la libération des personnes détenues. Faute d'accorder une attention prioritaire aux appels à la justice et à l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les détentions arbitraires, les disparitions forcées et les violations des droits de l'homme, il sera très difficile, voire impossible, de s'engager sur la voie de la réconciliation et d'une paix durable en Syrie. Étant donné que des crimes internationaux ont été commis, il me semble qu'ils devraient être portés à l'attention de la Cour pénale internationale. Nous appelons de nouveau tous les États à coopérer avec le Mécanisme international, impartial et indépendant et la Commission d'enquête internationale indépendante. Nous réitérons également notre préoccupation concernant le fait que les conditions ne sont pas favorables à un retour des réfugiés syriens dans des conditions de sécurité et de dignité. Tout en exprimant notre reconnaissance aux nombreux pays

hôtes, il faut continuer d'appuyer le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans la région.

Sur le plan économique, les nouvelles ne sont pas bonnes non plus. La détérioration de la situation économique a été exacerbée par les effets de la pandémie. Cela a aggravé les troubles civils, et des manifestations de masse ont été organisées dans plusieurs parties du pays. Nous appelons les autorités à respecter le droit d'association des manifestants, et nous exhortons le Gouvernement syrien à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à lui permettre d'opérer sur le terrain afin de protéger et de promouvoir le respect des droits fondamentaux de la population.

Une décennie de conflit a eu un coût humain très élevé et un vaste impact géographique, qu'illustre la gravité de la crise humanitaire. Il est urgent de faire avancer le processus politique. S'il n'est pas mis fin définitivement aux hostilités, les besoins humanitaires continueront d'augmenter, et la méfiance concernant la reprise du dialogue politique continuera de croître. La fourniture de l'aide humanitaire ne peut être l'otage de considérations politiques.

Pour terminer, je réitère la préoccupation de mon pays face à l'utilisation abusive par certains États de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qu'ils invoquent pour justifier l'emploi de la force contre la Syrie, dépassant la portée de cette disposition pour ne pas avoir à obtenir l'autorisation expresse du Conseil de sécurité.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) :
La Chine remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Hussein de leurs exposés. Nous saluons la présence de l'Envoyé spécial Pedersen et le remercions des efforts qu'il consent pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et faire avancer les travaux de la Commission constitutionnelle syrienne.

La question syrienne doit être réglée par des moyens politiques. C'est précisément en raison du manque de progrès sur le volet politique que les secours internationaux sont si lourdement mis à l'épreuve dans le domaine humanitaire. La Chine appuie un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et les efforts de médiation de l'Envoyé spécial Pedersen.

Alors que la Syrie est l'objet d'une occupation étrangère et de sanctions unilatérales et en est proie au terrorisme, la Commission constitutionnelle éprouve des

difficultés à réaliser les progrès attendus. Néanmoins, les négociations valent toujours mieux que la guerre. La Chine espère que la Commission constitutionnelle lancera son sixième cycle de travaux dans les plus brefs délais, tout en restant indépendante et libre de toute ingérence étrangère.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que la rédaction de la Constitution et les élections ne suffiront pas en elles-mêmes à régler la question syrienne. Les avancées sur le volet politique reposent sur le renforcement de la confiance mutuelle entre les parties syriennes et celles qui ont de l'influence sur la situation syrienne. Seule cette confiance mutuelle peut permettre de générer un consensus sur les questions d'intérêt commun pour le peuple syrien et de le mettre en œuvre progressivement et de manière réciproque. Dans le cadre de ce processus, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées, tout comme l'indépendance politique du peuple syrien. Les sanctions unilatérales imposées contre la Syrie doivent être levées. Il faut renoncer à tout projet de provoquer un changement de régime en Syrie.

L'autorisation de l'accès humanitaire en Syrie à travers les frontières est sur le point d'expirer. Le Conseil de sécurité doit tenir un dialogue approfondi sur le projet de résolution à ce sujet, organiser des consultations approfondies et exhaustives, promouvoir un consensus et éviter toute épreuve de force. Cela permettra à toutes les parties de renforcer la confiance mutuelle et de créer des conditions favorables à la poursuite du processus politique.

La progression du processus politique syrien exige que les conditions de sécurité soient favorables. Dans le nord-ouest de la Syrie, des organisations terroristes désignées comme telles par le Conseil de sécurité lancent constamment des attaques et enlèvent des civils. Les hostilités fréquentes dans le nord-est ont provoqué des déplacements de civils. Des soldats étrangers continuent d'opérer en Syrie sans qu'un calendrier ait été établi en vue de leur retrait.

Tous ces aspects ont ajouté à la complexité de la situation en matière de sécurité en Syrie. La Chine exhorte toutes les parties concernées à entendre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu général et à mettre fin à l'occupation étrangère de la Syrie dans les plus brefs délais. La Chine invite la communauté internationale à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité, et à combattre de concert les forces terroristes en Syrie.

L'économie syrienne est en grande détresse. Sans une aide internationale rapide, les conséquences humanitaires seront désastreuses. Prétendre chercher des solutions tout en laissant le problème s'aggraver ne fonctionnera tout simplement pas. La Chine appelle les pays concernés à reprendre l'aide économique et l'aide au développement à la Syrie et à éviter de lier l'assistance au processus politique.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, de son exposé. Comme d'autres l'ont dit, le voir de retour dans la salle avec nous est une excellente nouvelle. Je suis également très reconnaissant à M^{me} Hussain de son exposé. Je crois qu'elle nous a dépeint un tableau sans détour de la situation désastreuse en Syrie, notamment en ce qui concerne la violence et la discrimination dont les femmes sont victimes et leur exclusion contre-productive du processus politique. Il était très intéressant de voir à quel point son diagnostic et le remède qu'elle propose correspondent aux nôtres. Puisqu'elle a insisté sur ce point, nous ne lui exprimons non pas notre sympathie mais toute notre admiration pour la force et la détermination dont elle fait preuve pour tenir tête à un régime illégitime et se battre pour le changement et la justice.

Nous restons fermement convaincus que c'est en réussissant à trouver une solution négociée qui mette fin à cet effroyable conflit qu'on parviendra à garantir les droits de tous les Syriens, et que le processus politique défini par la résolution 2254 (2015) reste le seul chemin viable vers une paix durable et inclusive. Comme le Conseil l'a clairement indiqué dans la résolution 2254 (2015), la participation effective des femmes au processus politique placé sous les auspices de l'ONU est fondamentale. Et il était bon d'entendre M^{me} Hussain le réaffirmer elle-même. De fait, nous ne pouvons imaginer de solution à la situation sans la participation des femmes. Nous saluons donc le travail indispensable du Mouvement politique féminin syrien et l'engagement continu de l'Envoyé spécial auprès des représentantes des femmes. Je juge très encourageantes les informations qu'il nous a communiquées concernant la façon dont il fait participer de manière innovante la société civile au processus.

Maintenant que la distraction de la prétendue élection présidentielle en Syrie est passée – je relève au passage que M^{me} Hussain a qualifié cette élection de

simulacre –, nous appelons le régime syrien à s'engager enfin de manière constructive dans le processus politique et la Commission constitutionnelle en vue d'une nouvelle constitution et d'élections libres et équitables conformes à celle-ci. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial à cette fin ainsi que son action pour accélérer les progrès sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment en encourageant un plus grand consensus international sur la voie à suivre. Nous serions intéressés d'en savoir plus sur ses idées concernant un nouveau dialogue international.

Nous ne devons pas oublier que le conflit se poursuit en Syrie, et nous sommes profondément préoccupés par la montée des niveaux de violence, notamment les frappes sur le sud d'Edleb, l'attaque par le régime d'un établissement scolaire dans un camp de personnes déplacées le 9 juin et une nouvelle attaque contre un hôpital à Afrin le 12 juin. Nous appelons toutes les parties à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, à se conformer aux accords de cessez-le-feu en place et à donner suite à l'exigence qui figure dans la résolution 2254 (2015) au sujet d'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire. Cela reste plus urgent que jamais.

Nous rappelons également que la résolution 2254 (2015) demande d'autoriser l'accès humanitaire à toutes les personnes dans le besoin, et nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen pour ses commentaires aujourd'hui. Nous avons bien évidemment discuté en détail de la nécessité absolue d'autoriser l'accès humanitaire le mercredi 23 juin (voir S/PV.8803). Par conséquent, nous ne réitérerons pas ces points aujourd'hui.

Comme d'autres, nous appelons une fois de plus le régime à libérer les personnes détenues arbitrairement, ce que M^{me} Hussain a décrit comme étant la priorité numéro un de son groupe, à autoriser l'accès médical aux personnes détenues et à fournir des informations aux familles des disparus, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux résolutions du Conseil des droits de l'homme sur la Syrie.

Enfin, le seul moyen de créer les conditions d'un retour sûr et librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers et de mettre durablement fin au conflit en Syrie est d'avancer dans le processus politique.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du

Secrétaire général, Geir Pedersen, de son exposé aujourd'hui et lui exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'il accomplit sur le terrain en ces temps très difficiles. Je remercie également M^{me} Abeer Hussain d'avoir partagé ses réflexions avec nous. Je me félicite de la participation des représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de commencer par souligner notre soutien indéfectible au processus politique facilité par l'Organisation des Nations Unies et dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), et à son plein attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies, y compris le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Une solution politique permettant aux Syriens de décider de leur avenir est le seul moyen viable de parvenir à une paix et une stabilité à long terme et de mettre fin aux souffrances indicibles qu'ils endurent. La concrétisation de l'aspiration du peuple syrien à la paix, à la stabilité et au développement doit être la priorité absolue.

À cet égard, ma délégation voudrait souligner les éléments suivants.

Premièrement, en ce qui concerne l'instauration de la confiance et la promotion du dialogue, la recherche d'une solution politique nécessitera des efforts renouvelés afin d'aplanir les importantes divergences qui existent entre toutes les parties concernées. Faute de quoi, je crains que ces divergences ne se creusent davantage et deviennent impossibles à surmonter. Nous appelons les parties syriennes à s'engager dans un dialogue constructif en vue de réaliser des percées dans le cadre de la Commission constitutionnelle, et dans le processus politique au sens large. Nous espérons que les parties parviendront bientôt à un accord sur les méthodes de travail afin de créer les conditions nécessaires à la poursuite du dialogue. Nous tenons également à souligner la nécessité de garantir la participation égale des femmes au processus politique.

En même temps, il n'y aura pas de solution politique sans l'engagement véritable de tous les interlocuteurs internationaux. Cela demande un dialogue étroit et constructif afin de combler les divergences de vues et le manque de confiance qui existent depuis longtemps au sein de la communauté internationale. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer son plein appui à l'action de l'ONU, de l'Envoyé spécial et de son équipe.

Son rôle indispensable de médiateur est extrêmement important pour le rapprochement des parties.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mise en place d'un environnement propice au dialogue et à la négociation, un calme fragile, comme l'a qualifié l'Envoyé spécial, règne depuis plus d'un an. Toutefois, des incidents sporadiques continuent de se produire dans de nombreuses régions, et les activités des terroristes ne semblent pas faiblir. La dernière attaque en date contre la ville d'Afrin, qui a tué 19 civils et en a blessé 40 autres à l'hôpital Chifa, est extrêmement préoccupante. Elle montre clairement la fragilité des conditions de sécurité en Syrie. Nous demandons à toutes les parties d'exercer la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte susceptible de conduire à une nouvelle escalade. Une période de calme durable est absolument indispensable pour permettre des progrès sur le volet politique.

Il est également fondamental de poursuivre les efforts pour combattre les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Cependant, ces efforts doivent être coordonnés afin de garantir au mieux le respect du droit international, y compris le droit humanitaire, ainsi que le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, concernant la poursuite de l'aide à la population syrienne, les plus de 10 années de conflit ont entraîné des difficultés et des souffrances extrêmes pour les Syriens. La situation humanitaire continue de se détériorer, en particulier au cours de l'année écoulée avec les cruels effets de la crise économique et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il y a maintenant 13,4 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, soit le nombre le plus élevé depuis le début du conflit.

Je voudrais conclure en soulignant que la communauté internationale doit être unie pour aider la Syrie. Le peuple syrien a besoin de notre soutien indéfectible en cette période critique.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous sommes très heureux de l'avoir enfin ici en personne. Je tiens également à remercier Abeer Hussein de ses observations et du travail important effectué par son organisation pour promouvoir les droits des femmes et des filles.

Malheureusement, depuis la séance du mois dernier (voir S/2021/418), il y a eu peu, voire pas de progrès sur le volet politique. Nous sommes bien conscients que

l'Envoyé spécial travaille intensément avec les parties au sein de la Commission constitutionnelle pour parvenir à un accord sur un cadre régissant la poursuite des négociations. Cependant, une proposition de compromis n'a pas encore été pleinement acceptée. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par M. Pedersen pour faire en sorte que le prochain cycle de négociations aboutisse à des résultats concrets. Nous exhortons les parties à travailler de bonne foi avec l'Envoyé spécial pour jeter les bases d'une Constitution réformée, dans le cadre d'un processus de paix mené et pris en mains par les Syriens.

Je voudrais également souligner l'importante contribution apportée par le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile syrienne à l'inclusivité du processus.

Comme nous l'avons dit précédemment, la Commission constitutionnelle n'est qu'un élément du processus politique plus large. D'autres parties de la résolution 2254 (2015) doivent également être mises en œuvre, notamment un cessez-le-feu à l'échelle nationale, la libération des personnes détenues arbitrairement et le retour volontaire, sûr et digne des réfugiés. Nous disposons du cadre pour une solution en Syrie : il a été adopté par consensus par le Conseil. Il faut maintenant qu'il soit pleinement mis en œuvre.

Ainsi que l'a expliqué l'Envoyé spécial, un calme fragile règne en Syrie, avec moins de violence qu'au début du conflit. Cependant, comme le montre l'attaque du 12 juin contre un hôpital à Afrin, le conflit continue de faire des morts et des blessés parmi les civils. Un cessez-le-feu à l'échelle nationale est nécessaire. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des biens civils.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est toujours très présent en Syrie et continue de tirer parti du conflit en cours et de l'absence de stabilité et de solution politique. Nous devons rester vigilants et continuer à appuyer la lutte contre l'EIIL à tous les niveaux.

Je voudrais conclure en renouvelant notre appel à une mobilisation plus large et mieux coordonnée de la communauté internationale. Aux côtés des Syriens, tous les acteurs impliqués doivent participer au processus, en particulier ceux qui sont présents sur le terrain. Un nouveau mécanisme international pour faire avancer le processus pourrait être conjugué à une approche

graduelle, comme l'a proposé l'Envoyé spécial. Nous devons commencer par instaurer la confiance de toutes les parties, puis avancer ensemble pour régler les questions plus vastes de réformes politiques et celle d'une solution politique, fondée sur les droits de l'homme et l'état de droit.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés d'aujourd'hui l'Envoyé spécial Pedersen, que je suis heureuse de voir en personne, et M^{me} Hussein du Mouvement politique féminin syrien.

Comme nous l'avons déjà dit, la réalité de la situation en Syrie est une mise en accusation du multilatéralisme, en particulier du Conseil de sécurité, dont le mandat principal est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La reprise des bombardements quotidiens, des frappes aériennes et des violences entre groupes armés non étatiques, ainsi que la prévalence d'engins explosifs continuent de faire des victimes et de causer des déplacements qui pourraient être évités, et ce sont les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, qui en subissent les plus lourdes conséquences.

Tout aussi alarmante est l'augmentation des activités terroristes, notamment les attaques gratuites contre des civils et le contrôle de pans entiers de territoire par des groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes armés. À cet égard, le Kenya réaffirme les trois points suivants.

Premièrement, toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu et faire de leur mieux pour qu'il tienne.

Deuxièmement, il faut réengager une action unifiée contre les groupes terroristes, notamment en faisant répondre de leurs actes les responsables de crimes odieux, conformément au droit international et aux résolutions applicables de l'ONU.

Troisièmement, toutes les parties, y compris les armées étrangères, doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de tout acte susceptible de mettre en péril la sûreté et la sécurité de la population et du pays.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de progrès véritables dans les travaux de la Commission constitutionnelle. Nous continuons à encourager la reprise des sessions et appelons les parties syriennes à faire preuve d'objectivité et de pragmatisme dans leur dialogue.

Le Kenya salue les contacts solides que l'Envoyé spécial maintient avec la société civile, notamment le Comité consultatif des femmes syriennes. Ces groupes peuvent apporter d'importantes contributions positives au processus politique à condition d'être véritablement associés aux efforts engagés.

En ce qui concerne le sort des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues, le Kenya encourage les programmes de soutien psychosocial et les mécanismes d'adaptation, en particulier pour les femmes dont le conjoint a été détenu, enlevé ou porté disparu. Ces femmes, qui se démènent contre vents et marées pour faire vivre leur famille, sont souvent rejetées par la société, stigmatisées et privées de leur droit humain à la dignité.

Alors que nous célébrons le deuxième anniversaire de la résolution 2474 (2019), sur les personnes portées disparues dans les conflits armés, nous appelons à accorder une attention renouvelée à la question des détenus et des personnes portées disparues dont le règlement serait une mesure de confiance entre les parties syriennes.

Avec plus de 3,4 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire rien que dans le nord-ouest de la Syrie, le mécanisme d'aide transfrontières reste un moyen essentiel pour que l'aide humanitaire, y compris les vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), parvienne aux millions de personnes dans le besoin. Je réaffirme la position du Kenya selon laquelle les mécanismes transfrontières et de franchissement des lignes de front doivent coexister et se compléter pour assurer un accès humanitaire efficace.

Pour terminer, le Kenya salue les efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial pour accompagner le processus politique syrien. Nous réaffirmons que la solution à long terme à la crise syrienne réside dans un dialogue politique mené et contrôlé par les Syriens et répondant aux besoins du peuple syrien.

M. Maman Sani (Niger) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen pour son exposé et ses efforts inlassables pour la recherche d'une solution négociée à la crise en Syrie. Mes remerciements vont également à M^{me} Abeer Hussein pour sa contribution à ce débat. Je salue aussi la présence des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à cette séance.

Le dénouement de la crise syrienne ne saurait venir de la seule force des armes, mais plutôt, et on ne le dira jamais assez, à travers une solution politique

négociée, fruit d'un processus conduit par les Syriens eux-mêmes avec l'implication effective des différentes composantes de la société syrienne. Cela est devenu une évidence à l'occasion de chaque « briefing » mensuel sur ce dossier. Mais force est de constater que malgré les efforts de l'Envoyé spécial pour rapprocher les positions des parties au conflit, afin d'aboutir à une solution durable et juste de cette crise, les progrès sont loin d'être à la hauteur de nos attentes. C'est pourquoi il est urgent de remettre le processus politique sur la bonne voie, conformément à la résolution 2254 (2015). À cet effet, je souhaiterais faire les remarques suivantes.

Sur le plan sécuritaire, le Niger est préoccupé par le regain de violence, notamment dans le nord-ouest, et appelle les parties à mettre fin aux hostilités, condition sine qua non pour réaliser des progrès tangibles dans la résolution de la crise en Syrie. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines terrestres et la présence de munitions non explosées, ainsi que l'augmentation de la cadence des frappes aériennes et des bombardements, avec un nombre croissant de morts et de blessés parmi les civils, dont plusieurs femmes et enfants, ne sont pas pour favoriser des progrès.

Ma délégation appelle les parties à un cessez-le-feu général en Syrie, comme demandé par le Secrétaire général et son Envoyé spécial. Nous restons convaincus que cela contribuera à créer les conditions de succès du processus politique et à rendre possible, et de façon efficace, la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous sommes d'avis que la nécessité d'un effort collectif face à la pandémie de COVID-19 ne doit pas nous détourner de la lutte contre les groupes terroristes, qui continuent d'ignorer l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu et tentent de tirer profit de la pandémie et des mesures prises pour se repositionner. La Syrie, dans l'exercice de sa souveraineté, doit poursuivre sans relâche la lutte contre le terrorisme, et toute tentative de remise en cause de sa souveraineté et de son intégrité territoriale est tout simplement inacceptable.

Le Niger demeure préoccupé par le sort des nombreux détenus, dans les deux camps. Nous invitons les parties à faire des gestes pour renforcer la confiance mutuelle, notamment en procédant à des libérations massives et unilatérales des détenus, et en donnant des éclaircissements aux familles sur les personnes disparues. Cela contribuera à décrisper la situation et à renforcer la confiance entre les parties, et partant, à

permettre d'obtenir des progrès que nous attendons tous dans le volet politique.

Nous déplorons, à cet égard, le manque d'avancée dans les travaux de la Commission constitutionnelle syrienne. Le Niger réitère qu'après plusieurs tentatives, il est temps d'apporter des améliorations aux méthodes de travail de la Commission. Le Niger lance à cet effet un appel à toutes les parties prenantes, afin qu'elles fassent montre de flexibilité pour faire avancer le processus politique. Seul un dialogue inclusif mené par les Syriens et reflétant la volonté du peuple syrien permettra de trouver une solution pacifique et à long terme en Syrie. C'est aussi de la réussite du processus politique que dépendra le succès de tous les efforts déployés sur le volet humanitaire de la crise.

Je voudrais terminer mes propos en exhortant les membres du Conseil à faire montre d'un vrai sens d'unité pour enfin donner des raisons d'espérer aux Syriens, qui, après plus d'une décennie de guerre, n'aspirent qu'à la paix.

M. Gupta (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé circonstancié d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M^{me} Abeer Hussain, du Mouvement politique féminin syrien, d'avoir enrichi la séance d'aujourd'hui grâce à la perspective de la société civile.

En l'état actuel des choses, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le volet politique depuis notre dernière séance au Conseil de sécurité, le 26 mai (voir S/2021/418). Le processus de la Commission constitutionnelle, facilité par l'ONU, a donc la lourde tâche d'élaborer et de rédiger une Constitution qui doit être présentée à la population pour approbation, et qui contribuera au règlement politique en Syrie et à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Cependant, il n'y a pas eu beaucoup de progrès depuis la création de la Commission, en septembre 2019.

Nous appelons toutes les parties à continuer de participer aux discussions sur la proposition de transition présentée par l'Envoyé spécial en avril. Nous avons pris note des dernières démarches de l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar à Damas. Nous espérons que l'Envoyé spécial pourra amener les trois groupes à se mettre d'accord sur le plan de travail et la méthodologie, ouvrant ainsi la voie à la convocation de la sixième session dans les meilleurs délais.

Je voudrais réitérer que pour que des progrès puissent être réalisés dans le cadre du processus politique

mené sous l'égide de l'ONU, toutes les principales parties prenantes au conflit doivent coopérer. La transition politique en Syrie facilitée par l'ONU n'est pas un processus exclusif. Les parties prenantes doivent rapprocher leurs points de vue en privilégiant des mesures constructives réfléchies et progressives. Elles doivent revoir leurs positions de longue date, collaborer et renforcer le rôle de l'Envoyé spécial, et ainsi, donner collectivement une impulsion au processus politique mené sous l'égide des Nations Unies. Nous sommes convaincus que cela est possible si toutes les parties acceptent de travailler ensemble de bonne foi et à condition que ceux qui les soutiennent ne s'ingèrent pas dans ce processus.

L'attaque récente contre un hôpital situé dans la ville d'Afrin, dans le nord de la Syrie, souligne la nécessité d'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale. Nous condamnons l'attaque contre cet hôpital et le meurtre de civils innocents. Dans tout le pays, notamment dans le nord-ouest, les combats le long des lignes de front se poursuivent sous une forme ou une autre, mettant en péril la vie de civils innocents. Les multiples violations des principes fondamentaux du droit international en Syrie, comme la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance, sont également préoccupantes. La présence de forces étrangères et le soutien apporté aux groupes armés ont conduit à une situation extrêmement dangereuse en Syrie.

L'Inde reste profondément préoccupée par l'implication d'acteurs extérieurs en Syrie, qui a contribué à la montée du terrorisme en Syrie et ailleurs dans la région. Nous exhortons la communauté internationale à réfléchir à cet aspect du conflit syrien avec le plus grand sérieux. Nous devons être cohérents dans notre condamnation ferme du terrorisme. Le dernier rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation humanitaire (S/2021/583) fait état d'attaques menées par l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham, qui a été qualifiée de groupe terroriste par le Conseil de sécurité, et par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Le dernier rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2021/419) indique également que l'EIIL a employé des armes chimiques contre des civils à de multiples reprises entre 2014 et 2016. Les informations faisant état de la présence en Afrique de mercenaires en provenance de la Syrie sont

tout aussi inquiétantes. Il est impératif que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations internationales et luttent contre le terrorisme et les organisations terroristes en Syrie, qui ont été désignées comme telles par le Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de la participation de l'Envoyé spécial à la prochaine réunion sur la situation en Syrie, qui se tiendra à Rome le 28 juin, et nous attendons avec intérêt ses observations sur les questions d'ordre plus général qui y seront abordées.

Enfin, l'Inde est fermement convaincue que pour garantir la sécurité et la stabilité à long terme de la région, il faut impérativement préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous restons également convaincus qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien et nous réaffirmons notre engagement à faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen, qui nous a présenté un exposé détaillé, comme d'habitude. Nous nous réjouissons de le voir en chair et en os parmi nous. Nous remercions également M^{me} Abeer Hussein de son intervention d'aujourd'hui.

La seule voie viable vers la paix et la stabilité en Syrie passe par un processus politique crédible, équilibré et inclusif, dirigé et contrôlé par le peuple syrien et qui réponde à ses aspirations légitimes. Pourtant, 10 ans après le début du conflit, le peuple syrien continue de souffrir en raison de dynamiques sur lesquelles il n'a ni influence ni contrôle.

Des efforts constructifs et pragmatiques de diplomatie internationale sont plus que jamais nécessaires pour contribuer à créer un environnement propice à l'aboutissement du processus politique.

À cet égard, nous devons reconnaître et saluer les efforts infatigables de l'Envoyé spécial, et nous continuons d'exhorter vivement toutes les parties à s'engager à nouveau à travailler ensemble dans un esprit de respect mutuel et de compromis dans la recherche de la paix et de la stabilité.

La Commission constitutionnelle reste une composante essentielle du processus politique au sens large et nous soulignons l'importance de convoquer une sixième session dès que possible. Les consultations de la Commission doivent impliquer une participation

effective de tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes. Nous gardons l'espoir que la Commission sera un moteur de progrès dans le processus politique pour le bien du peuple syrien.

Les mesures visant à renforcer la confiance sont également essentielles à la réussite de l'ensemble du processus. Dans ce contexte, nous réitérons le besoin urgent de traiter les questions des détenus, des personnes enlevées et des personnes disparues. En outre, il convient de créer les conditions d'un retour dans la sécurité, dans la dignité et librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées. Ces manifestations de bonne volonté favoriseront sans aucun doute la réconciliation en Syrie. Elles aideront également les parties à développer la confiance et favoriseront ainsi une participation active au processus politique.

Nous reconnaissons le lien étroit existant entre un cessez-le-feu et un processus politique mené en parallèle. Une cessation complète et immédiate des hostilités à l'échelle nationale est essentielle pour stabiliser la situation sécuritaire instable du pays. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et nous leur rappelons leurs obligations en vertu du droit international, y compris dans la conduite des activités de lutte contre le terrorisme.

Il existe un lien bien établi entre la justice et la paix, et il est reconnu depuis longtemps qu'aucune des deux ne peut prospérer sans l'autre. C'est pourquoi nous réaffirmons que l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international doit rester une priorité absolue.

Nous maintenons que les situations politique et humanitaire sont inextricablement liées. La stagnation du processus politique a pour effet désastreux de prolonger le conflit et, à son tour, d'aggraver la situation humanitaire catastrophique. Une approche holistique reste impérative.

La communauté internationale doit donner la priorité au peuple syrien et laisser de côté les différends géopolitiques, qui continuent d'aggraver la complexité du conflit. Cela impose le retrait de toutes les forces étrangères non autorisées dans le respect de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale, et exige en outre la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales, qui ont eu un impact négatif sur la situation socio-économique générale du pays.

La Syrie et son peuple méritent de vivre dans la sécurité et la tranquillité. Le Conseil de sécurité et la

communauté internationale au sens large ont la lourde responsabilité de les aider, par une action positive, à sortir du désespoir créé par dix longues années de guerre.

M. de Rivière (France) : Je remercie l'Envoyé spécial et M^{me} Abeer Hussein pour leurs interventions.

L'heure est grave pour le Conseil de sécurité. Nous devons dans les prochains jours redonner un peu d'espoir aux millions de personnes qui dépendent du renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalier pour recevoir l'aide dont elles ont besoin. Le Conseil de sécurité ne peut pas les abandonner au bon vouloir du régime syrien.

Il est grand temps de relancer un véritable processus politique qui apporte enfin des résultats tangibles. Après près de deux ans, la Commission constitutionnelle n'a produit aucun résultat. Le régime continue de s'opposer à des discussions sérieuses et de bonne foi. Il l'a démontré à nouveau en refusant la proposition de compromis de l'Envoyé spécial. La France apporte son plein soutien à celui-ci pour sortir de cette ornière et recréer un processus politique crédible.

Il est important de revenir au cœur de la résolution 2254 (2015). Celle-ci pose les jalons d'un règlement politique. Elle a été acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil. Tous ses éléments doivent être mis en œuvre sans plus attendre. Cela implique des progrès urgents sur la question des détenus entre les mains du régime et des personnes disparues, qui constitue une demande clé de toutes les franges de la société syrienne. Cela passe aussi par des avancées sur une cessation durable et vérifiable des hostilités à l'échelle nationale et sur la préparation des élections. C'est ce qu'attendent tous les Syriens.

Les élections présidentielles organisées par le régime syrien ne contribuent en rien à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Comment pourraient-elles entraîner la levée des sanctions, la reconstruction ou la normalisation ? Nous nous y opposons. Nous continuerons malgré cela à assumer nos responsabilités en matière de réponse humanitaire, que nous finançons avec nos partenaires à hauteur de 92 % en dépit des obstacles que le régime continue d'imposer à la délivrance de cette aide et au travail des Nations Unies.

Seul un règlement politique solide permettra d'éteindre durablement le foyer de terrorisme qu'est devenu le pays, et de mettre un terme à la tragédie humaine et à l'instabilité en Syrie. Nous sommes prêts

à y travailler avec l'Envoyé spécial et tous les membres du Conseil.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse que l'Envoyé spécial Geir Pedersen soit dans cette salle avec nous. Je le remercie pour son exposé et, bien sûr, pour ses efforts continus au sein de la Commission constitutionnelle. Nous nous félicitons sincèrement de ces efforts visant à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la crise en Syrie et à faire pression sur toutes les parties pour qu'elles travaillent ensemble sur des mesures concrètes en vue de la pleine application de la résolution 2254 (2015).

Nous saluons également l'initiative de l'Envoyé spécial de lancer des groupes de travail thématiques virtuels, qui permettront aux acteurs de la société civile de s'engager entre eux et avec l'ONU, indépendamment de leur situation géographique ou de leur capacité à voyager. Nous savons de par notre expérience et grâce aux meilleures pratiques que les efforts de paix produisent des résultats plus durables lorsque la société civile est incluse de manière adéquate et, surtout, significative dans les processus politiques et de médiation. Je le remercie pour cette initiative.

Malgré les efforts louables de l'Envoyé spécial, je sais que les autorités syriennes ne se sont pas encore véritablement engagées dans le travail de la Commission constitutionnelle. L'Irlande réitère son appel aux autorités syriennes pour qu'elles mettent fin à leurs tactiques inacceptables de blocage, qui font que les perspectives de progrès substantiels au sein de la Commission constitutionnelle sont plus éloignées que jamais. Malheureusement, nous ne sommes pas plus près de répondre aux attentes du peuple syrien en matière de progrès substantiels sur la solution politique et la réconciliation nationale qui étaient prévues dans la résolution 2254 (2015). De tels progrès sont, selon nous, irréalisables sans une nouvelle constitution qui définisse une vision pacifique et inclusive pour tous les Syriens. Malheureusement, les élections du mois dernier ne nous ont pas rapprochés de cet objectif.

En particulier, je tiens à saluer ce matin la participation à cette réunion de M^{me} Abeer Hussain. Nous l'avons écoutée avec grand intérêt parler de son travail axé sur l'autonomisation des femmes. Je considère ce travail comme absolument essentiel et je crois aux derniers mots qu'elle nous a adressés : « Pas de femmes, pas de légitimité ». Nous nous associons à son souhait de voir ce qu'elle décrit avec justesse comme les femmes fortes de Syrie prendre la place qui leur revient dans le

processus de paix en œuvrant pour une citoyenneté égale et pleine et en travaillant pour la justice afin de parvenir à une démocratie. Nous avons entendu son appel pour que les femmes jouent un rôle décisif et efficace en tant que force pressante dans le processus politique sur une base pleine, égale et effective. Je comprends qu'il s'agit là d'un droit et non d'une demande.

Alors qu'un cessez-le-feu continue de tenir en grande partie dans le nord-ouest, l'attaque contre l'hôpital Chifa à Afrin est une attaque épouvantable. Elle a fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris le personnel médical et les enfants, et a entraîné la destruction de certaines parties de l'hôpital. L'Irlande condamne fermement cette attaque honteuse et appelle à la fin de toutes les attaques de ce type.

Ce dernier incident effroyable et la violence persistante illustrent une fois de plus l'importance d'un cessez-le-feu national en Syrie.

L'Irlande condamne fermement les parties syriennes qui continuent d'ignorer le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elles doivent toutes respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils et des biens de caractère civil. Les autorités syriennes, par le biais de leur dispositif de sécurité répressif, continuent d'arrêter et de détenir arbitrairement leurs propres citoyens, témoignant d'un mépris flagrant pour les règles de procédure régulière.

Nous ne devons jamais oublier que des dizaines de milliers de citoyens syriens ont été victimes de détentions arbitraires, sans compter ceux qui sont portés disparus. Nous pensons à leurs familles confrontées à une incertitude cruelle, qui ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches. Il nous semble inconcevable que les autorités syriennes fassent preuve d'un tel mépris pour leurs propres citoyens.

Nous saluons les efforts constants que déploie M. Pedersen pour avancer sur les dossiers des personnes détenues, enlevées et portées disparues, et nous appuyons pleinement ses travaux à cet égard.

Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par le régime syrien sont très précisément consignées. L'Irlande ne cesse d'appeler à établir pleinement les responsabilités pour les violations et crimes commis. Elle félicite le Mécanisme international, impartial et indépendant et la Commission d'enquête internationale

indépendante sur la République arabe syrienne de leurs efforts. Les rapports de la Commission d'enquête font état de crimes terribles, notamment le bombardement d'hôpitaux, d'écoles et d'autres infrastructures civiles. L'Irlande condamne fermement ces actes ainsi que les attaques contre des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme.

Pour terminer, nous appelons les autorités syriennes à collaborer d'urgence et de manière substantielle avec la Commission constitutionnelle, ainsi que dans le cadre du processus politique plus large, comme l'indique la résolution 2254 (2015). Nous demandons instamment aux autorités syriennes d'honorer leurs obligations en vertu du droit international et de mettre fin à leurs politiques brutales. Ce n'est qu'une fois cette étape franchie que les citoyens syriens pourront commencer à reconstruire leur vie et envisager un avenir optimiste et pacifique. Comme nous le disons souvent, le peuple syrien, qui souffre depuis si longtemps, n'en mérite pas moins.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, de son exposé, et je salue sa présence ici aujourd'hui. Je remercie également M^{me} Abeer Hussain, défenseuse des droits des femmes syriennes et membre du Mouvement politique féminin syrien, de son exposé. Je salue la participation des représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la présente séance.

Il est urgent de rétablir la stabilité en Syrie et de renoncer à l'approche militaire dans le contexte de cette crise. Cette approche est futile et a exacerbé les souffrances des Syriens tout au long de cette crise, qui dure depuis une décennie, et elle a conduit le processus politique dans l'impasse. Si le blocage persiste, ces tensions provoqueront une nouvelle détérioration de la situation et une augmentation du nombre d'actes de terrorisme en Syrie ainsi que de nouvelles vagues de déplacements, exacerbant la tragédie humanitaire du peuple syrien, avec toutes les répercussions néfastes que cela aura pour la sécurité dans la région et pour la paix et la sécurité internationales.

La détérioration de la vie quotidienne du peuple syrien est sans précédent. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont donc aujourd'hui plus que jamais une responsabilité historique d'œuvrer à un règlement global et durable fondé sur des approches constructives, une interaction résolue et la coordination.

La Tunisie réitère son appui aux travaux de l'Envoyé spécial, M. Pedersen, et de son équipe, dont les bons offices visent à rapprocher les parties syriennes, à renforcer la confiance et à régler les questions contentieuses conformément à la résolution 2254 (2015), tout en respectant la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Dans ce contexte, nous préconisons de redoubler d'efforts pour parvenir à un cessez-le-feu global et durable en Syrie et garantir le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la dignité, tout en améliorant les conditions de vie du peuple syrien et en luttant contre les groupes terroristes dans le pays, et pour avancer vers le règlement de la question des détenus ainsi que dans le processus constitutionnel et politique.

Nous espérons que les acteurs concernés adopteront dans les jours à venir une vision commune sur les divers aspects de la crise et promouvront un processus constitutionnel et politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU. La Tunisie appuie la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle dans le cadre de sa sixième session, qui doit être convoquée à Genève très prochainement. Nous encourageons une fois de plus les parties syriennes à contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission et à trouver un terrain d'entente, en s'attachant en priorité à promouvoir l'intérêt supérieur du peuple syrien et à mener une réforme constitutionnelle.

La Tunisie est profondément préoccupée par les tendances négatives actuelles à une recrudescence de la violence et à l'aggravation des tensions dans de nombreux endroits en Syrie. Les violations se poursuivent, et nous sommes profondément préoccupés par l'escalade des attaques de l'organisation terroriste Daech dans la région, notamment ses manœuvres transfrontalières, qui compromettent l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie ainsi que la stabilité dans toute la région.

L'année dernière, la Tunisie a lancé l'alarme face aux actes récurrents de Daech en Syrie – durant la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) – qui a exploité l'impact de la pandémie, le vide sécuritaire et la détérioration de la situation économique pour servir ses propres intérêts. Nous réitérons la nécessité de mettre un terme à la crise et à la souffrance extrême du peuple syrien. Il n'existe pas d'autre option qu'un règlement politique global, avec la participation des femmes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015). Il faut accélérer les efforts visant à lutter contre le terrorisme

et à éliminer, grâce à la coopération, des organisations listées par le Conseil, sur la base du droit international en tant que fondement de la sécurité, de la stabilité et d'un règlement politique durable en Syrie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M^{me} Abeer Hussain de leurs exposés.

En dépit de la stabilisation globale de la situation militaire et politique, la situation reste tendue en Syrie. En effet, une grande partie de la population – 60 % – est confrontée à la menace réelle de la faim. La situation socioéconomique et humanitaire dans le pays s'est détériorée, avant tout en raison des restrictions économiques illégales imposées par l'Occident, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et en dépit des appels du Secrétaire général à alléger la pression des sanctions au plus fort de la pandémie. Nous considérons cela comme une tentative persistante d'expulser les autorités légitimes du pays en ayant recours à l'étouffement économique.

Les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement syrien restent instables. Elles sont contrôlées par les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham – nous parlons ici d'Edleb et des régions du nord-est.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des affrontements dans la région de l'Euphrate dans le nord de la Syrie. Le fait que la question du rétablissement de la pleine souveraineté de la République arabe syrienne reste sans réponse et que les problèmes de sécurité connexes persistent est exploité par les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Les projets artificiellement concoctés pour diviser le pays sur la base de considérations ethniques et religieuses représentent une menace tout aussi importante à la stabilité et à la sécurité à l'intérieur de la Syrie et dans la région. Nous condamnons également le nombre croissant de frappes aériennes menées par Israël contre le territoire syrien. Cela complique sérieusement les efforts pour stabiliser la situation en Syrie et dans toute la région.

Pour notre part, nous sommes convaincus que le conflit syrien n'a pas de solution militaire et ne peut être réglé que par la promotion d'un processus politique durable fondé sur la résolution 2254 (2015), avec l'appui de l'ONU. Le respect de la souveraineté, de

l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays demeure un impératif.

Sur le plan politique, nous soutenons les efforts de Geir Pedersen. Nous pensons qu'il est important de convoquer une sixième session de la Commission constitutionnelle à Genève. Nous appelons toutes les parties à s'engager de manière constructive afin que le dialogue inter-syrien soit plus efficace. Dialoguer n'est pas chose facile, et c'est pourquoi il est primordial de soutenir le processus de toutes les manières possibles. Dans le même temps, il est indispensable qu'il continue d'être dirigé et contrôlé par les Syriens, sans ingérence extérieure ni délais artificiels et avec la médiation neutre de l'ONU. Nous sommes également convaincus que le dialogue inter-syrien ne doit pas devenir l'otage de modalités techniques. La Fédération de Russie continuera à encourager les négociations entre Syriens, tant à titre national qu'en coopération avec la Turquie et l'Iran dans le cadre du processus d'Astana. Nous prévoyons d'organiser une nouvelle réunion dans ce cadre dans un avenir proche.

La Russie fait tout son possible pour encourager un règlement pacifique en Syrie. Toutefois, tous les aspects de cet effort se heurtent à une opposition. Ainsi, entre les mains de nos partenaires, le dossier chimique, dans le cadre duquel, grâce aux efforts conjoints, nous avons pourtant réussi à éliminer l'arsenal chimique syrien, s'est transformé en un outil de pression supplémentaire contre les autorités syriennes.

Nous essayons également d'atténuer la politisation de la question humanitaire en Syrie afin qu'une coopération constructive s'instaure entre l'ONU et Damas pour fournir une assistance humanitaire à tous les Syriens, dans le respect des principes fondamentaux énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Nous saluons les efforts du Gouvernement syrien pour reconstruire le pays après le conflit et créer des conditions de vie normales pour la population, y compris les réfugiés. Toutefois, les autorités syriennes ne peuvent pas assumer seules le fardeau de la reconstruction. Il est indispensable que la communauté internationale travaille avec elles pour permettre un retour à une vie paisible grâce à des projets d'infrastructure et de relèvement rapide. À cet égard, nous appelons tout particulièrement à soutenir l'initiative du Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Peter Maurer, visant à restaurer les infrastructures de base en République arabe syrienne. Nous partageons l'analyse

du CICR selon laquelle l'absence de solutions à cet égard menace de voir la crise humanitaire s'étendre non seulement à l'intérieur de la Syrie, mais aussi dans les pays voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen pour son exposé sur la situation politique en Syrie. Je sais tout particulièrement gré à M^{me} Hussain de s'être jointe à nous aujourd'hui. Son témoignage franc concernant la situation sur place est extrêmement instructif.

Il est clair que la répression en Syrie se poursuit. Des millions de personnes ont été déplacées. La violence règne, et des milliers de personnes sont toujours détenues arbitrairement ou portées disparues. Dans ces conditions difficiles, il est d'autant plus encourageant de voir des militants syriens se lever et faire bouger les choses, même lorsque la Commission constitutionnelle est au point mort.

Le travail accompli par les membres du Mouvement politique féminin syrien est un magnifique exemple de la volonté de la population de prendre part à la vie politique. L'Estonie insiste sur la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et à la recherche d'une solution politique au conflit syrien. L'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, ne peut pas laisser tomber les femmes qui ont risqué leur vie pour prendre part à la décision sur l'avenir de leur pays.

Le Conseil de sécurité doit agir de manière énergique contre les violations généralisées et systématiques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Syrie. Les attaques contre les civils et l'emploi d'armes chimiques constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ces violations ont lieu souvent dans une impunité quasi absolue.

L'Estonie réitère l'appel de l'Union européenne concernant la nécessité de créer un mécanisme international pour localiser les personnes disparues ou leurs dépouilles. Les responsables des nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité doivent impérativement répondre de leurs actes et l'impunité doit cesser. Sans justice pour les victimes, il n'y aura pas de paix réelle en Syrie.

Je voudrais en outre mettre l'accent sur la résolution 2474 (2019), adoptée à l'initiative de nos collègues koweïtiens il y a deux ans. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité demande aux parties à un conflit armé de prendre toutes les mesures voulues pour rechercher activement les personnes portées disparues et permettre le retour de leur dépouille. L'Estonie continuera à exiger du Gouvernement syrien.

Les mécanismes d'enquête, tels le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, créé par l'Assemblée générale, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme et la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, jouent tous un rôle central dans la collecte de preuves et l'établissement des responsabilités.

L'Estonie et l'Union européenne restent déterminées à trouver une solution politique durable et crédible au conflit en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Pedersen pour qu'il réponde aux commentaires et aux questions qui ont été formulés.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement ce que chacun avait à dire. Je me dois de remercier tous les orateurs sans exception pour le fort soutien qu'ils ont exprimé au travail que j'accomplis avec mon équipe. Je suis également très sensible au fait qu'ils comprennent parfaitement les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Bien sûr, après 10 années de conflit, ce n'est pas quelque chose qui va changer du jour au lendemain.

Cependant, je crois que la frustration que nous ressentons tous face à l'absence de progrès sur le volet politique devrait nous inciter à intensifier le dialogue sur la manière de faire avancer ce processus. Plusieurs orateurs m'ont demandé de fournir plus de détails à cet égard, et j'espère que, grâce aux échanges que j'aurai avec différents ministres des affaires étrangères dans les jours à venir – et j'ai indiqué mes plans de voyage

–, il me sera possible lors de notre prochaine rencontre d'entrer un peu plus dans le détail de la façon dont nous pouvons avancer ensemble sur ce dossier précis.

J'ai indiqué les domaines dans lesquels je pense qu'il existe des possibilités de coopération. En écoutant les membres du Conseil aujourd'hui, j'ai été, dans une certaine mesure, conforté dans mon opinion que c'est effectivement la voie à suivre. J'espère qu'après ma visite à Rome puis, comme je l'ai dit, bientôt à Moscou, et à l'issue des consultations que j'aurai avec l'Iran et la Turquie, et ensuite avec l'ensemble des participants au processus d'Astana, les choses seront un peu plus claires. J'espère également que, lors de mon prochain exposé au Conseil, je pourrai dire que le Conseil de sécurité est parvenu à une action unifiée sur la question des opérations transfrontières et des livraisons à travers les lignes de front. Encore une fois, je remercie vivement chacun et chacune pour leur soutien continu. Ce soutien est indispensable, et il nous faut faire encore plus que ce que nous avons été capables de faire jusqu'à présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen pour les clarifications qu'il a fournies.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hussain pour qu'elle réponde aux commentaires et aux questions formulés.

M^{me} Hussain (*parle en arabe*) : Je suis reconnaissante de cette occasion exceptionnelle de fournir au Conseil de sécurité un aperçu de ce qui se passe en Syrie. Je remercie sincèrement le Conseil de donner la priorité à la voix des femmes syriennes et je suis reconnaissante à la communauté internationale d'être attentive à la souffrance des Syriennes et de tout le peuple syrien.

Je note qu'en tant que mouvement, notre position est la même à l'égard de toutes les formes de changement démographique qui ont eu lieu en Syrie. Les régions qui ont subi des changements démographiques sont nombreuses. Outre la Ghouta orientale, des changements se sont produits à Homs, Deraa et Qousseïr, ainsi qu'à Kafraya, Fouaa, Madaya et Zabadani.

La solution politique que nous appelons de nos vœux en Syrie implique de mettre un terme à toutes les actions et pratiques qui ont conduit à cette situation douloureuse de déplacement forcé et de changement démographique. Nous avons hâte d'élaborer une vision globale qui permette de parvenir à une solution politique inclusive. Voilà ce que nous espérons du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Hussain des clarifications qu'elle a fournies.

J'appelle de nouveau l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux réunions du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le 26 mai dernier, les Syriens ont fait entendre leur voix et envoyé un message très clair au monde entier, à savoir qu'il doit reconnaître le choix du peuple syrien, qui a soutenu la réélection de M. Bashar Al-Assad en tant que Président de la République arabe syrienne à la majorité absolue des voix. Le grand succès de la réalisation de ce droit constitutionnel national et l'impressionnante participation publique à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ont clairement démontré l'adhésion des Syriens à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de leur pays, ainsi qu'à l'indépendance de leurs choix nationaux. Ils ont également démontré le soutien des Syriens à leurs dirigeants et leur rejet de l'occupation, de l'agression, du terrorisme, des sanctions, des pressions et des diktats que certains pays au sein du Conseil et au-delà continuent de défendre et de couvrir de slogans trompeurs.

Les résultats annoncés par le Président de l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne montrent que M. Bashar Al-Assad a obtenu la majorité absolue des voix, avec 95,1 % des bulletins valides. La Haute Cour constitutionnelle a également indiqué que le nombre total d'électeurs ayant le droit de voter à l'intérieur et à l'extérieur de la République arabe syrienne était de 18 107 109, tandis que le nombre total d'électeurs ayant voté dans le pays et à l'étranger s'est élevé à 14 239 140, soit 78,64 % des personnes ayant le droit de voter.

Les déclarations de certains pays qui confondent ce droit constitutionnel et les dispositions de la résolution 2254 (2015) sont erronées et trompeuses. Nous avons souligné à maintes reprises que la tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus est conforme à l'obligation constitutionnelle d'assurer la continuité de l'État syrien et de ses différentes institutions, tout en

empêchant tout vide constitutionnel. Il n'y a donc aucun lien entre l'élection et la résolution 2254 (2015).

L'insistance de certains pays à ne pas écouter la voix du peuple syrien et à ne pas renoncer à leurs politiques erronées en Syrie et dans notre région arabe n'a fait qu'engendrer le terrorisme et le chaos, l'insécurité et l'instabilité, ainsi que le pillage des richesses du pays et porté atteinte à la vie et au bien-être des civils. C'est pourquoi nous demandons à ces pays d'examiner honnêtement les répercussions catastrophiques de leurs politiques et de mettre fin à leurs pratiques qui violent les principes du droit international, les dispositions de la Charte des Nations Unies et les fondements des relations amicales entre les États.

Mon pays, la Syrie, est attaché à une solution politique fondée sur le dialogue national syrien, dirigé et pris en mains par les Syriens, et a été impliqué positivement dans les efforts pour y parvenir, fournissant le soutien et les installations nécessaires à son succès, guidé en cela par son engagement total en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, qui représente un principe ferme et constant auquel on ne saurait déroger. Dans ce contexte, le Gouvernement syrien continue de suivre les efforts déployés par l'Envoyé spécial Geir Pedersen en sa qualité de facilitateur de ce processus, et attend avec impatience la tenue prochaine de la sixième session de la Commission constitutionnelle afin de discuter de la constitution, tout en soulignant la nécessité de ne pas s'ingérer dans ses travaux et de ne pas tenter d'imposer des calendriers artificiels ou des conclusions préconçues sur ses travaux. Nous affirmons également que la Syrie, représentée par son équipe nationale au sein de la Commission constitutionnelle, a répondu à toutes les exigences fixées pour la poursuite de ses travaux, telles que présentées par M. Pedersen, et qu'il n'est pas nécessaire qu'une partie déforme les faits, falsifie ce qui a été convenu ou complique les travaux de la Commission avec des prétextes qui ne résistent pas aux faits. Nous soulignons que toute tentative en ce sens vise à mettre des bâtons dans les roues de la Commission et à empêcher la progression de ses travaux.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour instaurer la réconciliation nationale et régler la situation des détenus, le Président de la République a publié, le 2 mai, le décret-loi n° 13 accordant une amnistie générale aux auteurs de délits, de violations et de crimes commis avant la date de sa promulgation, et s'inscrivant dans une série de décrets

pris à cet égard. Le Gouvernement syrien a également libéré des dizaines de détenus dans plusieurs villes dans la campagne autour de Damas, notamment Douma, Irbin et Kafr Batna. Il a continué à tout mettre en œuvre pour obtenir la libération des otages et des personnes enlevées qui sont détenus par des organisations terroristes et pour assurer leur retour en toute sécurité auprès de leurs familles. Malheureusement, ces efforts se sont heurtés à la répudiation par le régime turc des engagements qu'il avait pris dans le cadre du processus d'Astana et à son obstruction à tout progrès dans la conduite d'échanges sérieux par la réduction délibérée du nombre d'otages et de personnes enlevées que l'on se proposait d'échanger.

Il est inacceptable que certains membres du Conseil traitent cette question humanitaire de manière sélective et discriminatoire en continuant à accuser les autorités syriennes et en fermant les yeux sur la situation des otages et des personnes enlevées détenus par des organisations terroristes et leurs diverses entités, ainsi que sur la nécessité de faire la lumière sur le sort de milliers de personnes portées disparues dans les zones contrôlées par ces organisations.

Ma délégation a continué d'informer le Conseil de sécurité et le Secrétariat des pratiques agressives menées par les forces d'occupation des États-Unis et de la Turquie sur le territoire de mon pays, en coopération avec les milices séparatistes et les entités terroristes qui agissent en leur nom. Elle continue également de rendre compte des attaques israéliennes répétées, qui constituent autant de violations flagrantes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté et de l'indépendance de la République arabe syrienne, qui sont affirmées par toutes les résolutions du Conseil relatives à la situation dans mon pays.

Dans ce contexte, au nom du Gouvernement de mon pays, j'ai adressé des lettres officielles au Président du Conseil concernant les violations de la souveraineté de mon pays par les Gouvernements d'un certain nombre de pays occidentaux, dont trois membres permanents du Conseil de sécurité, et leurs efforts visant à établir un statu quo illégal et artificiel par leur soutien aux milices séparatistes. Ces délégations se sont infiltrées comme des voleurs sur le territoire syrien, sans l'autorisation ou l'approbation préalable du Gouvernement syrien, et la dernière à le faire a été la délégation américaine, dirigée par le Secrétaire d'État adjoint par intérim.

À cet égard, je voudrais demander s'il est permis aux forces américaines de traverser la frontière entre

l'Iraq et la Syrie – comme si elles traversaient la frontière entre New York et New Jersey – pour piller le pétrole et le blé syriens et tuer des Syriens au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions de la Charte des Nations Unies ? Ce comportement reflète-t-il un engagement en faveur de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie de la part d'un pays qui est censé être chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales ? Mon pays présentera bientôt une demande visant à contraindre les États-Unis à payer la valeur de ce qu'ils ont volé en termes de pétrole, de blé et d'autres biens appartenant à l'État syrien, conformément au principe de responsabilité. Nous voulons être indemnisés pour les pertes subies par le peuple syrien à cause du pillage de ses richesses par les États-Unis.

Nous avons également adressé des dizaines de lettres au Président du Conseil de sécurité concernant le parrainage par le régime d'Erdoğan d'organisations terroristes dans les zones qu'il occupe dans le nord et le nord-ouest de la Syrie, ainsi que ses pratiques de turquification de ces régions, où il cherche à effacer l'identité syrienne en modifiant le caractère démographique et administratif de ces zones, en hissant le drapeau turc sur les bâtiments officiels et les institutions de service, et en nommant un gouverneur et des fonctionnaires du Gouvernement turc chargés de le superviser. En outre, ce régime confisque des terres et est en train de construire un soi-disant mur de séparation, de changer le nom des routes et des places publiques et de leur donner des noms turcs et ottomans. La turquification concerne également les programmes scolaires, les documents scolaires et les plaques d'immatriculation. Des entreprises turques de télécommunications et de services postaux opèrent dans la région, les réseaux électriques ont été reliés au réseau turc et la lire turque a remplacé la lire syrienne comme monnaie locale. Par ailleurs, le Croissant-Rouge arabe syrien n'est pas autorisé à mener des activités dans le domaine humanitaire, ayant été remplacé par le Croissant-Rouge turc.

Ma question est la suivante : pendant combien de temps le Conseil de sécurité continuera-t-il à garder le silence sur les violations commises par le régime turc, qui sont couvertes par ses alliés au sein de l'OTAN ?

En conclusion, après 10 ans d'échec des pratiques agressives de certains pays connus de tous, et qui contredisent totalement leurs affirmations selon lesquelles ils respectent la souveraineté et

l'indépendance de la Syrie, cherchent à parvenir à une solution politique et appuient le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Syrie – le moment n'est-il pas venu pour ces pays de revoir leurs politiques et de procéder à un examen réaliste des résultats de leurs pratiques hostiles à l'encontre de la Syrie, en particulier, et de la région en général ? N'est-il pas temps pour ces pays de lever leur siège inhumain contre la Syrie et de mettre fin à leurs mesures coercitives unilatérales, qui ont privé les Syriens de leurs moyens de subsistance et les ont empêchés de profiter des richesses de leur pays ? Le moment n'est-il pas venu pour qu'ils suivent la voie du dialogue politique et de la diplomatie pour régler les différends, au lieu de suivre la voie de l'agression, des menaces de recours à la force, des pressions, des diktats et des mesures coercitives ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Je remercie également M^{me} Abeer Hussain de ses observations.

Comme toujours, nous appuyons activement les efforts de M. Pedersen visant à trouver une solution politique au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015). Cependant, comme M. Pedersen l'a souligné à juste titre dans son exposé, le processus politique n'avance pas. Malgré les efforts considérables qu'il a consentis ces derniers mois, la sixième session de la Commission constitutionnelle n'a pas été convoquée. Après le simulacre d'élections organisé le mois dernier en violation des résolutions de l'ONU, le régime essaie à nouveau de faire dérailler la Commission constitutionnelle. L'Envoyée spéciale adjointe Matar a déployé des efforts soutenus pour engager le dialogue avec le régime à Damas, mais en vain. Al-Assad et ses collaborateurs criminels font peu de cas de l'opposition et agissent en violation du règlement intérieur.

On ne peut pas décrire cette situation comme un simple statu quo. Elle illustre plutôt une dangereuse tendance à la régression en ce qui concerne les travaux de la Commission constitutionnelle. Le Conseil de sécurité doit s'opposer aux tactiques du régime visant à éviter de négocier une véritable solution politique.

Nous avons exhorté l'opposition à continuer de participer au processus dans un esprit constructif malgré toutes ces difficultés et tous ces défis. Nous demeurons convaincus que la Commission constitutionnelle peut

progresser si le régime adopte une approche similaire. Il importe que le processus d'Astana continue de fonctionner, dans l'objectif de contribuer aux efforts déployés pour parvenir à une solution politique en Syrie. La seizième réunion du processus d'Astana devrait se tenir prochainement.

La communauté internationale doit donner un nouvel élan aux efforts visant à parvenir à une solution politique en Syrie. C'est une grave erreur que de ne pas consacrer suffisamment d'attention à cette question. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les principaux acteurs à se réunir et à revitaliser le processus politique. Pour que ces efforts conjoints portent leurs fruits, il faut impérativement préserver le calme sur le terrain.

Nous constatons avec de vives préoccupations que le régime a intensifié ses violations du cessez-le-feu après ce simulacre d'élections. Les attaques menées en juin ont fait de nombreuses victimes parmi les civils. Nous appelons le régime et ses soutiens à respecter le cessez-le-feu. Les attaques visant les civils doivent cesser. Le 23 juin, des soldats turcs ont été blessés à la suite d'une attaque menée par le régime à Edleb. Nous ne pouvons pas et ne voulons pas rester silencieux face à de telles attaques. Il y aura un lourd prix à payer pour toute démarche téméraire.

Pendant ce temps, le Parti des travailleurs du Kurdistan/ Unités de protection du peuple a intensifié ses attaques contre les civils. Le 12 juin, cette organisation terroriste, agissant de sang-froid, a pris pour cible l'hôpital Chifa, soutenu par les Nations Unies, dans la ville d'Afrin, tuant des dizaines de civils innocents et faisant de nombreux blessés. L'hôpital Chifa était l'un des plus grands établissements de santé du nord de la Syrie, qui effectuait des milliers d'interventions médicales chaque mois. Ses coordonnées avaient été communiquées au mécanisme de déconfliction de l'ONU. Cet attentat terroriste est un crime contre l'humanité et doit faire l'objet d'une enquête de l'ONU. Ces actes terroristes se poursuivront tant que leurs auteurs ne seront pas tenus de rendre des comptes et continueront à bénéficier d'un appui extérieur.

Les incidents survenus tout récemment dans la zone de Manbij témoignent de la résistance de la population locale aux opérations et aux actes de persécution du Parti des travailleurs du Kurdistan/ Unités de protection du peuple. Au moins huit personnes ont été tuées et des dizaines d'autres ont été blessées par des tirs à balles réelles du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple visant à disperser les habitants qui

manifestaient contre sa politique de recrutement forcé. Il est temps de reconnaître que l'appui apporté au Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple est utilisé pour opprimer les membres de la population locale syrienne et les recruter de force pour commettre des actes terroristes. Je voudrais rappeler une fois de plus au Conseil de sécurité qu'il n'y a pas de bons et de mauvais terroristes ; les terroristes sont tous les mêmes : ils sont tous mauvais. La Turquie continuera à s'opposer aux actes du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple visant à terroriser la population locale et aux tentatives visant à consolider son emprise sur le nord-est du pays par l'oppression.

Je tiens à réaffirmer notre ferme détermination à rechercher des solutions à la situation tragique dans laquelle se trouve le peuple syrien. Contre vents et marées, la Turquie persévéra dans la recherche d'un règlement politique qui répond aux aspirations légitimes des Syriens. Ce faisant, nous entendons également continuer de tendre la main aux Syriens pour les aider à protéger leur vie contre la campagne militaire du régime d'Assad.

Les femmes syriennes sont les héroïnes méconnues de ce conflit qui dure depuis plus d'une décennie. La vie de millions de femmes syriennes a changé radicalement, et ce, du jour au lendemain. Elles n'ont pas eu d'autre choix que de composer avec la guerre tout en se démenant au quotidien pour survivre. Elles sont devenues les principaux soutiens de famille et ont relevé de nombreux défis, loin de leur communauté et des dispositifs traditionnels de soutien sur lesquels elles avaient toujours compté. Je rends hommage à toutes les courageuses femmes de Syrie, comme Amani Ballour, médecin qui, au fil des ans, a sauvé d'innombrables vies dans un hôpital clandestin de la Ghouta orientale, et Nujeen Mustafa, fervente partisane et défenseuse des réfugiés qui, dans son fauteuil roulant, a dû traverser plusieurs pays. Les femmes syriennes ont un rôle crucial à jouer dans le processus politique et dans l'avenir de leur pays, comme l'a dit M^{me} Hussain. Nous ne devons pas leur faire faux bond.

La dignité du peuple syrien doit être restaurée. Cela ne pourra être obtenu qu'avec le ferme appui du Conseil de sécurité. Face à des besoins humanitaires accrus, nous avons plus que jamais besoin du mécanisme transfrontière de l'ONU. Tout échec sur ce front sera lourd de conséquences négatives pour la vie des populations. Le Conseil doit sans délai autoriser le

mécanisme pour une période d'au moins 12 mois, en ouvrant des points de passage supplémentaires.

L'orateur précédent a une fois de plus répété ses habituels mensonges éhontés et autres allégations délirantes. Il n'est pas mon homologue légitime, aussi ne mérite-t-il pas de réponse de ma part. La réponse au régime criminel qu'il représente sera donnée par les Syriens lorsqu'ils sauveront et reconstruiront la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Malgré un calme relatif, la Syrie est toujours confrontée à de graves difficultés. Certains pans de la Syrie sont toujours occupés par des forces étrangères, dominés par des groupes aux tendances séparatistes ou contrôlés par des groupes terroristes inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité. Dans le même temps, le régime israélien continue de commettre des actes d'agression contre la Syrie, en violation flagrante du droit international.

Cette situation instable a de vastes incidences sur la sécurité et la stabilité d'une région instable et sur la paix et la sécurité internationales en général. Le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Dans ce contexte, toutes les forces étrangères présentes illégalement en Syrie doivent en partir sans délai ni condition préalable. Les groupes terroristes ne doivent pas être autorisés à se servir de millions de civils comme de boucliers humains pour poursuivre leurs activités odieuses, et le régime israélien doit être contraint de mettre fin à son agression contre la Syrie.

Outre ces graves difficultés, les sanctions unilatérales illégales créent de sérieux problèmes pour les Syriens, qui souffrent déjà des effets néfastes de plus de 10 années de conflit.

Malgré toutes les mesures injustes que je viens de mentionner, la Commission constitutionnelle doit poursuivre ses travaux. La lenteur des progrès constatés à la Commission ne doit pas nous inciter au pessimisme quant au rôle extrêmement important qu'elle est en mesure de jouer dans l'avenir de la Syrie. Nous espérons que, grâce aux échanges constructifs entre les coprésidents de la Commission et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, la sixième session de la Commission constitutionnelle se tiendra bientôt. Dans

ce contexte, nous avons mis en place une coordination étroite avec l'ONU dans le cadre du processus d'Astana.

Dans le même temps, des efforts parallèles doivent être déployés pour garantir les progrès dans d'autres domaines générant des difficultés pour la Syrie et son peuple. De fait, lier d'une quelconque manière la reconstruction de la Syrie ou le retour des réfugiés et des déplacés à l'avancement des travaux de la Commission constitutionnelle ou à des conditions similaires ne fera que prolonger les souffrances du peuple syrien, qui a déjà payé un lourd tribut à la politique hégémonique de certains pays occidentaux qui poursuivent par tous les moyens leurs objectifs géopolitiques en Syrie.

Nous réaffirmons une nouvelle fois que la crise syrienne doit être réglée pacifiquement, conformément aux principes du droit international, notamment le

respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence et la non-intervention dans leurs affaires intérieures et extérieures, et le règlement pacifique des différends internationaux.

Dans le cadre de notre attachement à la restauration de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, nous entendons poursuivre nos efforts pour aider le Gouvernement et le peuple syriens à surmonter les défis considérables auxquels ils sont confrontés. En plus de poursuivre nos consultations avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, nous entendons continuer d'apporter une contribution constructive aux efforts internationaux visant un règlement pacifique du conflit.

La séance est levée à 12 h 15.